Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AUX 15855, AVENUE HUBERT (LOT 1 298 732), 3200, RUE SAINT-CHARLES (LOT 4 936 993) ET 3165, RUE SAINT-PIERRE OUEST (LOT 4 924 418)

Le soussigné donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 25-690 en date du 1er décembre 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **15 décembre 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à autoriser la délivrance d'un permis pour la construction d'un complexe résidentiel de 4 étages totalisant 142 logements pour personnes retraitées autonomes dans les zones d'utilisation résidentielle 5016-H-23 et 5017-H-23, situé aux **15855, avenue Hubert, 3200, rue Saint-Charles et 3165, rue Saint-Pierre Ouest (lots 1 298 732, 4 936 993 et 4 924 418 du Cadastre du Québec)**.

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 25-690 (district La Providence)	La construction d'un immeuble comportant 142 unités de logements pour personnes retraitées autonomes, situé aux **15855, avenue Hubert, 3200, rue Saint-Charles et 3165, rue Saint-Pierre Ouest (lots 1 298 732, 4 936 993 et 4 924 418 du Cadastre du Québec)**, dans les zones 5016-H-23 et 5017-H-23, ayant les caractéristiques suivantes : • un ratio minimal de case de stationnement de 0,8 par logement; • un maximum de 4 étages; • une hauteur maximale de 16 mètres; • une marge avant minimale de 5,50 mètres; • une marge latérale minimale de 0 mètre; • aucun recul minimal ni hauteur maximale pour les clôtures, haies et murets; • l'absence de zone tampon le long de la ligne de terrain; • l'implantation de conteneurs en cour avant; • aucune bordure entourant l'aire de stationnement non clôturée; • aucun muret de maçonnerie, clôture opaque ou haie vive d'arbustes sur la ligne séparant le terrain, le long de l'aire de stationnement; • l'aménagement d'une allée de circulation ou d'une allée d'accès en cour avant; le tout, conformément à la demande soumise par la requérante en date du 4 novembre 2025.

Les zones 5016-H-23 et 5017-H-23 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :

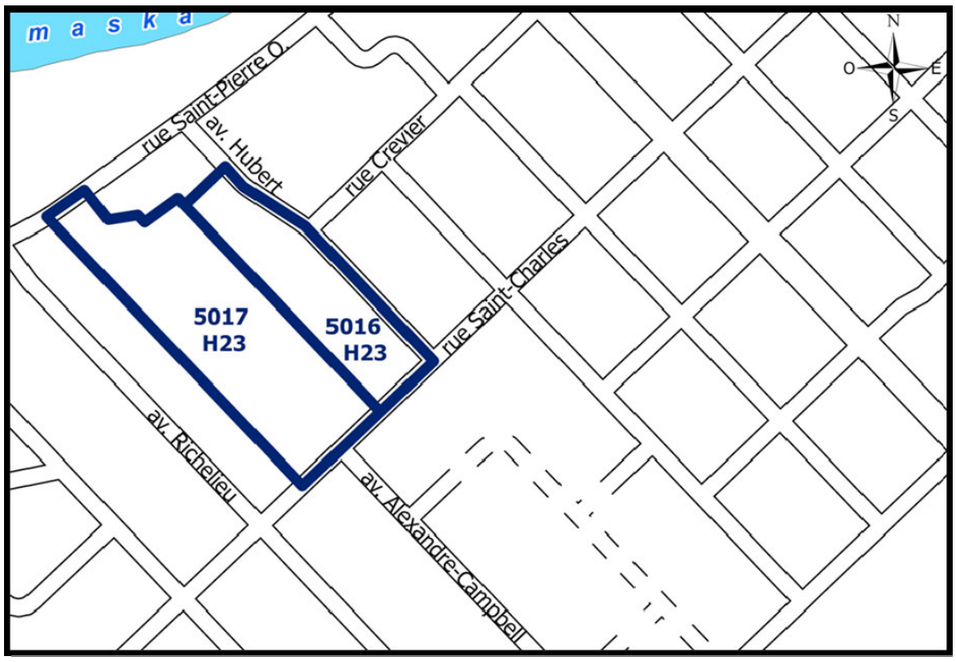

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 décembre 2025.

André Cordeau

Me André Cordeau
Greffier par intérim